



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 7 JANVIER 2022

Nombre de conseillers en exercice :	19	L'an deux mille vingt-deux, le vendredi sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.
De présents :	12	
De pouvoirs :	3	
De votants :	15	
Convocation du :	03/01/2022	
Mme Josiane NATIVELLE a été nommée secrétaire de séance		<u>Étaient présents :</u> M. Patrice PAGEAUD, M. Christophe PAJOT, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M ^{me} Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE, M. Ludovic CHETANNEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Jean-Charles GRANGER, Mme Agathe CHIFFOLEAU et M. Dominique BESSON. <u>Absents excusés :</u> M. Joël PERROCHEAU, Mme Coralie LECOINTRE, Mme Noémie SOULARD, Mme Annie VILASECA, Mme Aurélie BATAIS, M. Laurent POUPLIN et M. Fabien DUDIT. <u>Pouvoirs donnés :</u> M. Laurent POUPLIN à M. Dominique BESSON, M. Fabien DUDIT à M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Aurélie BATAIS à Mme Josiane NATIVELLE.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. URBANISME ET TRAVAUX : IMPLANTATION DE LOGEMENTS PRIM ACCESS IMPASSE DES TILLEULS – RETRAIT DES DELIBERATIONS D_2021_08_06 ET D_2021_09_08

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il s'avère nécessaire de retravailler ce projet. Les enjeux et objectifs de ce dernier comme précisé dans les délibérations précédentes sont tout à fait cohérents par rapport aux orientations définies par le PLUih qui ne fait que décliner les règlements imposés par l'État en termes de densification urbaine et de mixité sociale.

Or, des aspects liés au Code de l'urbanisme viennent entraver la mise en œuvre d'un tel projet. À ce titre, la juridiction administrative compétente a été saisie d'une requête par des riverains.

Dans l'attente d'une réflexion plus importante sur ce sujet et dans l'optique d'alerter les pouvoirs publics sur les moyens nécessaires à la réalisation de ce type de projet prochainement, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retirer les 2 délibérations numérotées D_2021_08_06 du 25 novembre 2021 et D_2021_09_08 du 16 décembre 2021.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RETIRE** les délibérations numérotées D_2021_08_06 du 25 novembre 2021 et D_2021_09_08 du 16 décembre 2021 relatives à la cession auprès de la Compagnie Vendéenne du Logement d'une portion de la parcelle cadastrée 211AD 298 sise Impasse des Tilleuls,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour application de la présente délibération.

La séance est levée à 19 heures 10 minutes.

M. PAGEAUD	M. PAJOT	Mme BOUTOLLEAU	Absent M. PERROCHEAU
Mme CHIFFOLEAU	M. CHETANNEAU	M. TERTRAIS	M. BILLY
Mme. NATIVELLE	Absente Mme LECOINTRE	Absente Mme SOULARD	Mme PAJOT
Mme SEGRETIN	Absente Mme BATAIS	Absente Mme VILASECA	M. BESSON
Absent M. POUPLIN	M. GRANGER	Absent M. DUDIT	

